

Marseille, le 15 février 2007

Communiqué de presse

Les Unions départementales CGT, CFDT, FSU, SOLIDAIRES et CNT des Bouches du Rhône expriment leur soutien à Roland VEUILLET, Conseiller Principal d'Education (« Surveillant Général »), en grève de la faim à Lyon depuis le 24 décembre, soit pendant 54 jours. Elles demandent la levée de toute sanction le concernant.

Les raisons de son geste : Roland a été sanctionné pour avoir dénoncé une atteinte au droit de grève en 2003. Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique et le Commissaire du Gouvernement à la Cour Administrative d'Appel de Lyon se sont prononcés pour la levée de la sanction. Le ministre De Robien et la Direction de l'Education Nationale s'acharnent et la maintiennent en toute illégalité. Roland Veillet n'a vu que la grève de la faim pour réclamer justice. Il est aujourd'hui en danger de mort.

Quel que soit l'avis qu'on peut porter sur le moyen de lutte qu'il a choisi, nous savons qu'un seul geste préconisé par les instances juridiques, la levée de la sanction, peut tout arrêter. C'est ce que nous demandons.

Mais au lieu de cela, le 14 février, sur décision préfectorale, Roland a été interné de force en hôpital psychiatrique. En d'autres temps et en d'autres lieux, la psychiatisation des opposants apparaissaient à juste titre comme scandaleuse. Les UD dénoncent cet internement arbitraire qui n'a d'autre but que de masquer un refus têtu du ministère et de l'EN de reconnaître leurs torts et de faire passer pour fous ceux qui leur résistent ou qui demandent justice. Les médecins n'ont d'ailleurs pas suivi l'avis du préfet et ont laissé sortir Roland, qui poursuit sa grève de la faim ce 15 février.

Dernière minute : les forces de l'ordre ont délogé ce 15 février les personnes regroupées devant l'inspection académique en soutien à Roland. Le gouvernement s'entête dans le refus de dialogue.

Contact : Michel Costes 0677288365